



RAPPORT D'ACTIVITES 2015



Conseil Local de Développement de Métropole Savoie

Métropole Savoie | 185 rue de la Martinière 73000 CHAMBERY

04 79 26 27 13 | charlotte.gerard@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com

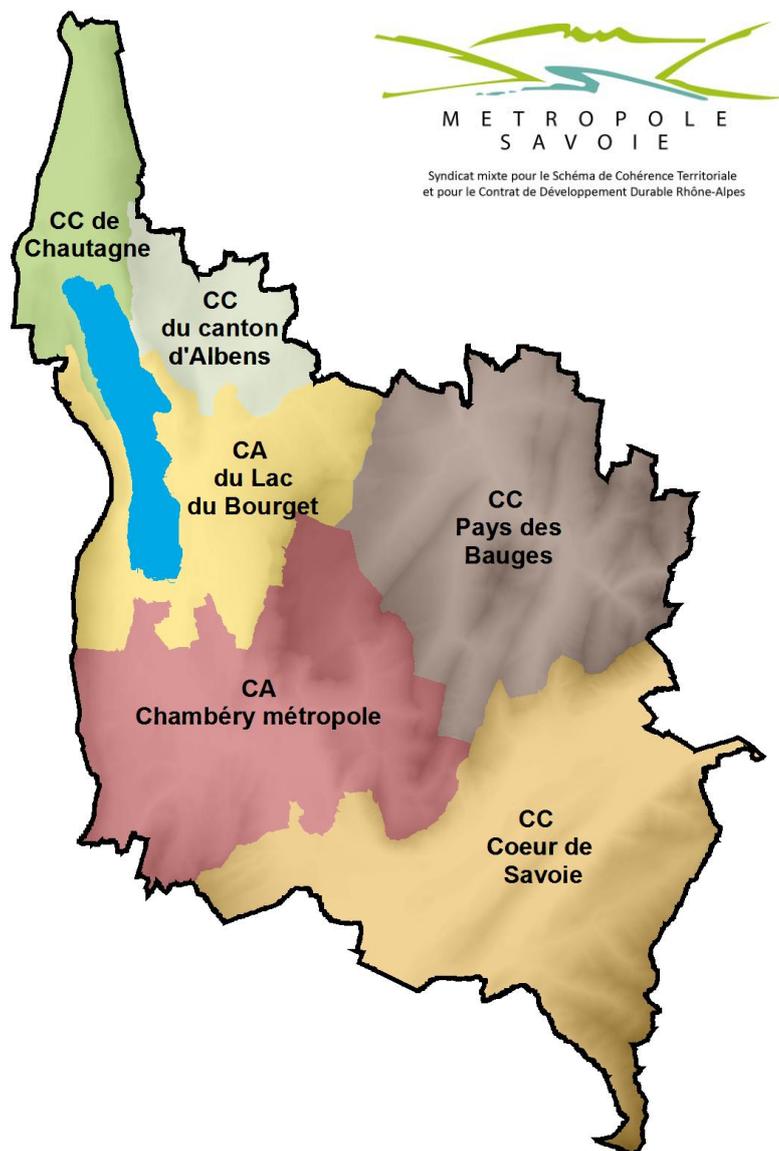


Table des matières

PRESENTATION DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT.....	2
Le syndicat Mixte de Métropole Savoie	2
Histoire.....	3
Objet	3
Les missions.....	4
Organisation	4
LE BILAN DE L'ANNEE S1	5
Les chiffres-clé.....	5
Les contributions produites.....	5
Les commissions de l'année	5
Commission habiter en 2030 – Acceptabilité de la densité.....	5
Commission habiter en 2030 – attractivité économique du territoire	6
Commission sur l'ESS	6
Autres participation	Erreur ! Signet non défini.
ET POUR 2016 ?.....	7
Les saisines 2015	7
La poursuite des commissions.....	7
Le CDDRA	7
Evaluation/révision du SCoT	7
Le Club des Ambassadeur	8
La tournée des EPCI	8

PRESENTATION DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT

Le syndicat Mixte de Métropole Savoie



CHIFFRES CLES

- 238 529 habitants en 2013
- 56% de la population savoyarde
- 75% des communes ont moins de 1000 habitants
- 1 234 km²
- 109 communes

- 6 Etablissements de Coopération Intercommunale dont :
 - L'agglomération d'Aix-Les-Bains
 - L'agglomération de Chambéry
 - La communauté de commune Cœur des Bauges
 - La communauté de commune Cœur de Savoie
 - La communauté de commune de Chautagne
 - La communauté de commune du Canton d'Albens

Le syndicat mixte de Métropole Savoie a été créé en 1996. Il est présidé par Patrick MIGNOLA, accompagné de 2 vice-présidents : Corinne CASANOVA (Grand Lac) et Jean-Claude MONTBLANC (Cœur de Savoie) depuis mai 2014. A la base syndicat mixte porteur du Schéma de Cohérence Territoriale, il a pris la seconde compétence de portage des procédures contractuelles régionales, notamment avec le CDDRA - Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes.

A travers les deux compétences qui lui ont été confiées, Métropole Savoie intervient sur un vaste territoire dans le cadre d'un projet partagé qui s'inscrit à la fois dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2005 et une Charte de développement durable (CDDRA) validée en 2009. Métropole Savoie apporte son expertise en matière d'urbanisme et dans le domaine des procédures contractuelles régionales qui permettent de financer des projets

structurants pour le territoire. La structure accueille depuis avril 2012 le Conseil Local de Développement, autrefois porté par l'agglomération de Chambéry métropole.

Histoire



Le Conseil de développement a été mis en place en novembre 2002 par Chambéry métropole, conformément à l'article 26 de la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999. Il a été créé dans le cadre de l'élaboration et du suivi du projet d'agglomération de Chambéry métropole qui a assuré le portage technique et l'animation de cette instance jusqu'en avril 2012.

Il a été transformé en juin 2004 en Conseil Local de Développement de l'espace Métropole Savoie (CLD), à la demande de la Région Rhône-Alpes. La Région souhaitait en effet qu'un Conseil Local de Développement puisse donner un avis sur les différentes étapes d'élaboration et de suivi du contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA, auquel a succédé pour la période 2010-2015 le CDDRA : contrat de développement Durable Rhône-Alpes). Cela s'est traduit par un changement qui a mené le Conseil de développement de Chambéry métropole à s'élargir au périmètre de Métropole Savoie, devenant ainsi le Conseil Local de Développement de l'espace Métropole Savoie.

Afin que le CLD soit porté par la structure adéquate, il a été décidé de transférer la gestion et l'animation du Conseil Local de Développement de la structure de Chambéry métropole au syndicat mixte porteur du CDDRA et regroupant les agglomérations devant se doter d'un conseil de développement. Depuis 2012 c'est donc le syndicat mixte de Métropole Savoie qui porte le CLD.

Objet

Le Conseil Local de Développement de Métropole Savoie est une instance consultative réunissant des acteurs de la société civile des 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui composent le grand territoire de Métropole Savoie (périmètre CDDRA). Il contribue à la réflexion et à la décision des élus locaux en leur apportant un éclairage sur des sujets d'intérêt communautaire.

Le CLD a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre les acteurs (élus et société civile) de la vie et du développement de l'espace Métropole Savoie.

Il peut être saisi par les élus du territoire sur toute question relative à son aménagement et à son développement. Il peut également s'autosaisir de toute question sur laquelle il considère que la société civile doit se prononcer.

Le Conseil Local de Développement se situe dans une vision globale et une démarche prospective à l'égard du territoire. Dans ce cadre, il est une force d'interpellation et de propositions et donne son avis sur certains fonctionnements ou dysfonctionnements locaux.

Les missions

Le CLD de Métropole Savoie a souhaité se donner plusieurs objectifs :

- encourager la démocratie participative : le défi de la concertation dans la diversité et l'indépendance,
- dynamiser les élus et les acteurs de la vie locale tout en étant à leur écoute : le CLD doit avoir une approche à long terme mais aussi une vision cohérente qui englobe l'espace Métropole Savoie dans sa diversité,
- mutualiser les expériences du territoire,
- réaliser des avis contributions dans une approche consultative : le CLD entend développer une approche constructive et souhaite que ses productions soient socialement « appropriables » et politiquement « utilisables ».

Le CLD a pour double mission de suivre :

- le CDDRA dans le cadre de la contractualisation de la Région Rhône-Alpes avec ses territoires (délibération 04.07.748)
- les projets d'agglomération dans le cadre de la loi Voynet (Art. 26 de la LOADDT)

Organisation

Le CLD est actuellement organisé autour du Président, d'un Bureau et de l'assemblée plénière.

Le CLD de Métropole Savoie a pris le parti de s'organiser en différentes commissions de travail qui se mobilisent en fonction des sujets traités. Ces commissions et groupes de travail sont chargés de mener les réflexions sur les questions qui lui sont soumises ou dont il se saisit, et d'aboutir à la rédaction d'avis ou de propositions.

Président	Les vice-présidents	Le Bureau	Les Assemblées plénières
<ul style="list-style-type: none"> • élu par l'Assemblée plénière pour 3 ans • représente cette instance auprès des élus et de l'administration des territoires composant Métropole Savoie. • Il fixe les orientations, pilote et coordonne les travaux et activités du CLD, • il assure la restitution de ses propositions et avis auprès des élus et gère sa communication externe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elus par le bureau pour 3 ans, les deux vice-présidents du Conseil de développement ont pour mission d'assister le président dans l'accomplissement de ses missions, et de le suppléer en cas d'empêchement. 	<ul style="list-style-type: none"> • composé de 9 à 15 membres • organise et suit les travaux des commissions thématiques et groupes de travail, • désigne les rapporteurs des commissions et groupes de travail. • Il se réunit une fois par mois • veille à la cohérence et à l'articulation de ces réflexions et travaux avec les missions confiées au CLD 	<ul style="list-style-type: none"> • le CLD se réunit en assemblée plénière sur convocation de son président • 4 plénières par an, mettant en présence tous les membres du CLD ainsi que les experts associés • un lieu d'information, d'échanges et de partage

LE BILAN DE L'ANNEE

Les chiffres-clé

Réunions en 2015	Nombre de réunions
Bureau	11
Assemblées plénières	4
Commission « habiter en 2030 » Densité	8
Commission « habiter en 2030 » Economie	5
Commission Economie Sociale et Solidaire	5
Table-ronde Densité	1
Total	34

Au cours de l'année 2015, le CLD, a pu poursuivre ses commissions et s'est réuni pour cela 34 fois.

Le cycle d'assemblées thématiques initié en 2014 autour d'une question centrale : « *Métropole Savoie, un bassin de vie dynamique ? Zoom sur on habite, on travaille, on se nourrit et on se déplace* » s'est clôt en mars avec la dernière thématique, « *On se déplace* ».

Ce cycle a eu pour but de faire travailler le CLD à l'identification de pistes concrètes en vue d'une contribution au Schéma de Cohérence Territoriale dont l'évaluation est en cours. Laquelle doit être présentée au comité syndical de Métropole Savoie le 6 février 2016.

4 plénières en 2015 :

- Mars : Fin du cycle « Métropole Savoie, un bassin de vie dynamique ? »
- Juin : Occuper moins d'espace et mieux vivre ?
- Septembre : Santé et précarité
- Décembre : Bilan 2015 et perspectives 2016

Les commissions ont en général mobilisé une dizaine de membres chacune sur l'année, avec une participation plus ou moins importante en fonction des périodes.

Les contributions produites

Le Conseil de développement, au travers de ses différentes commissions a participé à la réalisation de travaux internes comme externes.

Contribution au SCOT « Métropole Savoie, un bassin de vie dynamique ? » S'appuyant à la fois le cycle d'assemblées plénière ad hoc de 2014 et sur un travail en interne au bureau, cette contribution a été adoptée lors de l'assemblée plénière de décembre et sera présentée au comité syndical de Métropole Savoie le 6 février 2016.

Les commissions de l'année

Commission habiter en 2030 – Acceptabilité de la densité

Le travail de la commission qui s'est mise en place suite à une saisine du Président de Métropole Savoie s'est clôt par l'organisation d'une table-ronde réunissant plus de 100 participants.

Une contribution a également été produite et sera présentée au comité syndical de Métropole Savoie le 6 février 2016.



Commission habiter en 2030 – attractivité économique du territoire

Cette commission souhaite mettre à l'honneur l'approche par filières économiques sur le territoire savoyard et plus particulièrement Métropole Savoie. Après la thématique de l'industrie, ce sera au tour de la filière des services aux entreprises d'être traitée.

Commission sur l'ESS

La Commission ESS a souhaité mettre en place une série d'ateliers thématiques doublé d'une série d'interventions. Ces ateliers s'articulent autour de l'identification de plusieurs thématiques dont celle de la mise en synergie des acteurs, de la formulation des besoins et manques dans le secteur, de la dynamisation de l'emploi, ...

Cette commission a pu participer activement au groupe de travail de Chambéry métropole.

Le CLD hors de ses murs

Le CDDRA et ses instances

Comme le veut son rôle d'accompagnement des procédures régionales, le CLD a participé activement au suivi du CDDRA cette année, tant aux comités de pilotage qu'au sein des commissions thématiques de travail.

La CCSPL Savoie déchets

Un membre du CLD a été désigné pour participer au suivi de cette CCSPL pour en faire un retour régulier en Bureau CLD. Idem pour la CCSPL Transports.

La démarche TEPOS

Les agglomérations de Chambéry et d'Annecy et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (350 000 habitants au total) se sont engagées ensemble dans une démarche de territoire à énergie positive. Objectif à 2050 : diviser par 2 les consommations d'énergie et couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables. Le CLD après avoir soutenu la candidature, reste associée à la démarche et s'est rendu le 19 mars dernier à un évènement dédié, le forum « Financer la transition énergétique » organisé dans le cadre du projet de Territoire à énergie positive et du programme européen Coopenergy.

Savoie 2040

Le Préfet de la Savoie a engagé depuis 2014 une démarche prospective territoriale rassemblant un large panel de partenaires afin d'envisager les futurs possibles pour le département de la Savoie. Le CLD a souhaité participer aux différentes rencontres qui ont eu lieu récemment et dont l'objectif est de contribuer à l'élaboration de scénarios pour 2040.

Le Comité de Programmation du Programme Leader Belledonne

L'Espace Belledonne met en œuvre son programme de financement européen Leader pour la période 2014-2020. Dans ce cadre, différentes instances dédiées sont installées, le Comité de Programmation en fait partie. Il représente l'instance de décision du Programme leader lors de laquelle sont attribuées les subventions pour les projets soutenus. Le CLD a été pressenti comme structure membre de ce Comité. Un représentant a été nommé au bureau et participe à raison d'une fois tous les trimestres à cette instance.

Rencontre régionale des Conseils de développement d'Auvergne et de Rhône-Alpes

Cette rencontre avait pour objet de réfléchir aux moyens de coopérer entre Conseils de Développement au sein de la future grande Région Auvergne-Rhône-Alpes. Après une matinée en plénière et des ateliers l'après-midi, les CD présents ont validé collectivement une lettre ouverte aux candidats des élections régionales pour mettre en avant le rôle primordial de ces instances dans le paysage de la démocratie participative et interpellé les candidats sur leur position vis-à-vis d'eux.

Communication : la tournée des EPCI

A la suite des élections municipales de 2014, le CLD a entrepris une tournée des EPCI pour se faire connaître auprès des nouveaux élus notamment. Le CLD a sollicité les différents Présidents des communautés de communes afin de venir se présenter auprès des élus qui font vivre le territoire. Fort d'une volonté d'asseoir sa position d'instance de concertation du territoire, le CLD a souhaité aller à la rencontre des Bureaux ou Conseils communautaires afin de mieux se faire connaître notamment. Chambéry métropole et la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ont déjà accueilli les membres du bureau pour une présentation et un échange autour du rôle et des missions du CLD.

ET POUR 2016 ?

Poursuite du travail des 2 saisines en lien avec le projet de territoire de Métropole Savoie.

- **Les suites de la densité : focus sur la mobilité**

La réflexion de la commission sur l'acceptabilité de la densité a permis de mettre en lumière de nombreuses problématiques en lien avec les questions de densité urbaine et de densification. La question du déplacement, et plus spécifiquement celle de l'intermodalité, en font partie. La commission du CLD envisage donc d'approfondir la question de l'organisation des déplacements sur l'Espace Métropole Savoie, tant au niveau des zones urbanisées qu'en termes de lien entre les différentes zones d'habitat ou d'activités. Ce point a en effet été ressenti comme un des facteurs important d'une « densité heureuse » ou bien vécue.

Au cours des débats de fin d'année 2016, il a été décidé de s'intéresser en premier lieu :

- Aux « transports doux ».
 - Où en est-on dans les politiques d'aménagements en faveur de ce type de transport ?
 - Comment favoriser la marche à pied, quels aménagements proposer favorisant tout type de déplacements à pied (familles, personnes âgées, déplacements avec des bagages, déplacements en fauteuil, ...).
 - Après des années d'aménagements de pistes cyclables, où en est-on et que peut-on préconiser pour aller plus loin et être encore plus incitatif ?
- A l'intermodalité.
 - A l'heure du covoiturage et des politiques de meilleure organisation des transports collectifs, comment renforcer l'intermodalité sur l'ensemble de l'Espace Métropole Savoie ?

- **Les suites de l'attractivité économique**

Rapport d'étonnement sur l'étude de Marketing territorial réalisé par Chambéry Métropole.

Réalisation d'un questionnaire à destination des entreprises (réseau Club des Ambassadeurs).

Mise en place d'une nouvelle commission

- **Les suites de la COP 21 : quelles actions concrètes dans notre territoire ?**

- Comment être capable, nous acteurs locaux, de faire comprendre aux élus et aux citoyens l'urgence de la situation ?
- Comment faire passer l'idée de « *sobriété heureuse* » ?

L'idée est de commencer par un état des lieux des enjeux et de ce qui se fait dans le territoire pour ensuite proposer des actions « prise de conscience » à destination des élus, des citoyens et des techniciens.

Travail interne au bureau

- **Prospective interne et essaimage**
 - Comment faire venir de nouveaux membres au CLD, pour plus de représentativité du territoire ?
 - Comment rendre plus visible la valeur ajoutée des réflexions du CLD auprès des citoyens et des élus ?
 - Quels outils mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement du CLD ? (charte d'engagement, formations à destination des membres...)
 - Continuer la tournée des EPCI initiée en 2015 auprès des territoires pas encore visités (Cœur de Savoie, la Chautagne, l'Alabanais, les Bauges).

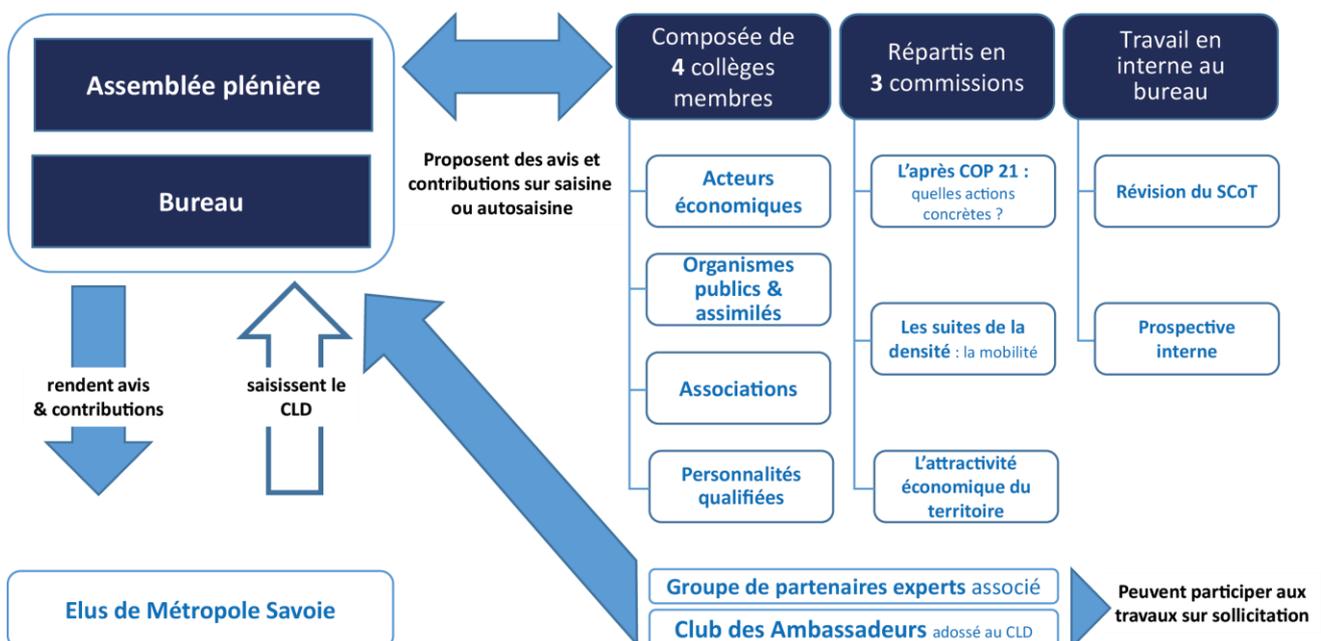
Cette réflexion organisationnelle devrait être accompagnée par le CPIE Savoie Vivante dans le cadre de son programme Osons Agir.

La révision/évaluation du SCOT

Le CLD participera au comité de pilotage mis en place dans le cadre de la révision du SCoT. Il sera composé du bureau de Métropole Savoie, de deux représentants des EPCI, des Présidents d'EPCI, des Maires des communes centre et des communes à enjeu identifiées au SCoT dites "petites villes", de la DDT et du CLD.

Le Club des Ambassadeurs

Le Syndicat mixte de Métropole Savoie a souhaité mettre en place un Club des Ambassadeurs ayant vocation à promouvoir le territoire par et pour les chefs d'entreprise. A cette fin, il a été proposé au CLD d'adosser le Club des Ambassadeurs à cette instance, des liens évidents entre la société civile organisée et le monde économique étant à consolider et à développer. Cela recoupe en effet la commission CLD sur l'attractivité économique du territoire qui sera mobilisée cette année.



Tous les documents cités sont consultables et téléchargeables sur le site de Métropole Savoie :

<http://www.metropole-savoie.com/le-cld/>